

Etapes de sélection et de financement des sous projets dans le cadre du PURS

1 Note d'Information

- Domaine et activité

2 Critères d'éligibilité

3 Etapes de sélection

- Sensibilisation
- Inscription et soumission des sous projets
- Evaluation des sous projets
- Visite des sites et entretiens
- Sélection définitive
- Convocation
- Financement
- Suivi et accompagnement



FSRP - TOGO

West Africa Food System
Resilience Program

SÉLECTION ET FINANCEMENT

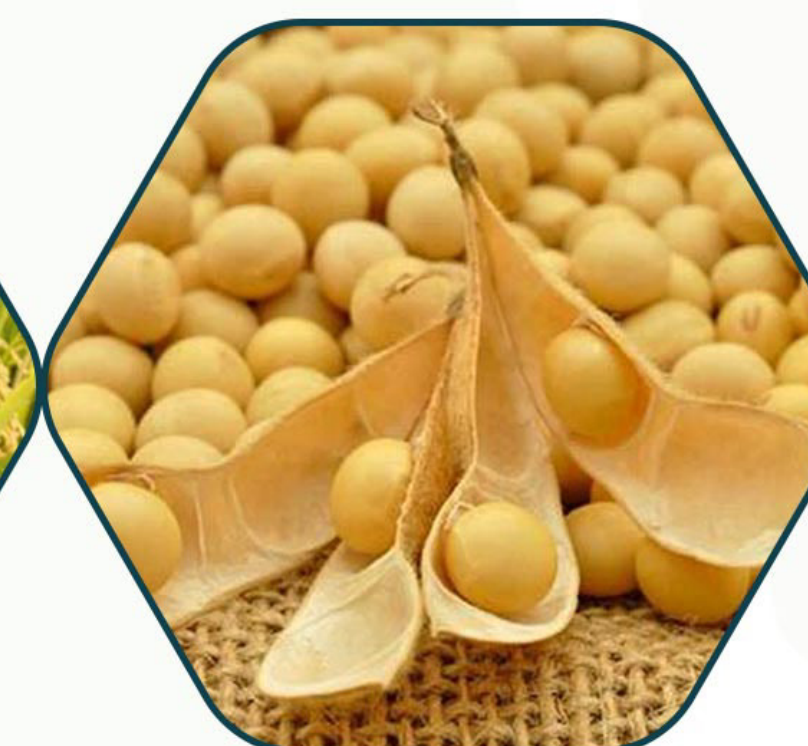
DES SOUS-PROJETS D'INITIATIVE D'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE
/ AGROALIMENTAIRE PORTÉS PAR LES JEUNES, LES FEMMES ET
LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

Les dossiers peuvent être envoyés par voie électronique
à l'adresse suivante :

fsrptogopurssavane@gmail.com

PROGRAMME D'URGENCE DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS DE LA RÉGION DES SAVANES (PURS)

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST
3, avenue de Duisburg, 07BP 135 35, Tél : (228) 91 34 96 77
Email : fsrptogo@gmail.com / fsrptogo@agriculture.gouv.tg



I. Note d'Information

- Domaine et activité

Afin d'offrir une réelle chance de succès au ciblage des bénéficiaires, il a été procédé à une identification des secteurs ou activités porteurs dans lesquels les appels à sous-projets seront lancés.

Il s'agit de :

- la production animale
- la production végétale
- la transformation agroalimentaire
- la prestation de services agricoles

II. Critères d'éligibilité

Pour être éligible et éventuellement bénéficier de l'accompagnement du FSRP projet Togo, les porteurs de projets ou d'idée de projets doivent répondre aux critères suivants :

- Être de nationalité togolaise ;
- Être âgé(e) de 18 à 45 ans ;
- Jouir d'une bonne moralité ;
- Démontrer sa disponibilité totale ;
- Avoir un projet ou une idée de projet dans les domaines agricole ou agroalimentaire ;
- Être résident de la région des Savanes depuis au moins six (06) mois ;
- Être dans le domaine agricole/agroalimentaire depuis au moins deux (02) ans ;
- Disposer d'une pièce d'identité à jour (CNI ou carte d'électeur récent au cas échéant)

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

III. Etapes de Sélection

1 - Sensibilisation

Le forum des producteurs agricoles qui va se dérouler du 12 au 15 janvier 2023 à Dapaong va marquer le lancement de la sensibilisation. Cette sensibilisation va se poursuivre dans chaque préfecture, en présentiel, à travers des animations et diffusions de spots sur les radios locales, en français et en langue locale pour faciliter la compréhension des messages qui sont véhiculés à l'endroit des jeunes et femmes de la zone.

Un intérêt particulier est accordé à la sensibilisation pour informer les porteurs de projets ou d'idées de projets dans les secteurs/activités retenus, désirant se faire accompagner, à aller s'inscrire dans les directions préfectorales de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DPAEDR).

2 - Inscription et soumission des sous-projets

Les inscriptions se feront dans les directions préfectorales de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (DPAEDR). C'est également au même lieu que les canevas de sous-projets renseignés doivent être déposés en un (01) exemplaire.

3 - Évaluation des sous projets

Une fois les inscriptions et les dépôts de dossiers clôturés, les fiches de renseignements et les canevas des sous-projets renseignés seront envoyés à la coordination du FSRP à Lomé où une Commission sera mise en place pour l'évaluation des sous-projets. À l'issue de cette évaluation, il sera retenu une première liste de pré-sélectionnés.

4 - Visite des sites et entretiens

La Commission programme et déroule des séances d'entretien et de visite de sites pour confronter le contenu des dossiers à l'existant.

5 - Sélection définitive

Suite à la visite des sites, il est procédé à la sélection définitive et la publication des sous-projets retenus. Ce processus est fait en toute objectivité, de façon inclusive, participative et transparente à l'aide des outils validés par l'ensemble des parties prenantes.

6 - Convocation

Une fois la sélection terminée, la Coordination du FSRP va convoquer les porteurs de sous-projets retenus pour une formation suivie de la signature des conventions.

7 - Financement

Le FSRP procède après la signature des conventions, au financement des sous projets retenus.

8 - Suivi et accompagnement

Un système de suivi est mis en place pour accompagner la mise en oeuvre des sous projets financés pendant et après leur période d'exécution.